



BRÈVE ÉCONOMIQUE

VOTRE EXPERT



CRISE UKRAINIENNE ACTUALITES

La CAPEB commente deux mesures applicables issues du plan de résilience décliné par les pouvoirs publics afin d'aider les entreprises à supporter le nouveau choc économique causé par la guerre en Ukraine.

Prix et approvisionnement : Saint-Gobain prolonge ses engagements

Saint-Gobain Distribution vient de confirmer que tous les engagements pris début avril pour trois mois seront prolongés jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Il s'agit en particulier de la validité des devis pour un mois et d'appliquer les hausses de prix uniquement le premier de chaque mois.

Les négoce de Point P concernés sont CEDEO, Clim+, CDL, Plateforme du Bâtiment, PUM, DISPANO FRANCE, SFIC et ASTURIENNE.

Aide d'urgence aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité


Le gouvernement a mis en place une **aide financière d'urgence pour soutenir les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité** représentent une part élevée des charges.

❖ Quelles entreprises sont concernées ?

Le dispositif cible les entreprises répondant aux critères suivants :

- Justifier d'une consommation de gaz et d'électricité supérieure à 3% de son chiffre d'affaires sur l'année 2021,
- Constaté un doublement de ses factures d'électricité et de gaz sur au moins l'un des 3 mois qui seront aidés (mars, avril, mai 2022),
- Avoir un excédent brut d'exploitation (EBE) qui s'est dégradé d'au moins 30% par rapport à 2021.

**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - 
www.capeb.fr/morbihan





CRISE UKRAINIENNE ACTUALITES

Quelles sont les modalités pratiques ?

Selon la situation de l'entreprise, l'aide aura les modalités suivantes :

Une aide égale à 30 % des coûts éligibles plafonnée à 2 M€, pour les entreprises subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30 % par rapport à 2021.

Quand et comment obtenir l'aide ?

Le dépôt des dossiers de demande est ouvert sur le portail :
www.impots.gouv.fr depuis le 23 juin.

Focus sur le calcul de l'EBE à partir du Chiffre d'Affaires

Excédent brut d'exploitation (EBE) =

Chiffre d'affaires

- Achats consommés (matières premières),
- Consommation en provenance de tiers (électricité, gaz, essence, fournisseur internet, loyers pour le local professionnel ...),
- + Subventions d'exploitation (crédit d'impôt, aides type) chômage partiel,
- Charges de personnel
- Impôts et taxes


Pour en savoir + :

<https://www.economie.gouv.fr/ukraine-aide-entreprises-grandes-consommatrices-gaz-electricite>

Contact CAPEB du Morbihan: philippe.leray@capeb56.fr – 02 52 56 94 14



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - 
www.capeb.fr/morbihan